

Paris, le 14 septembre 2018

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

N/R : SC/NA 2 18/19

*Monsieur le Ministre,*


*Vous avez décidé, cette année, d'imposer à nos collègues exerçant sur les niveaux CP et CE1 la passation d'un protocole d'évaluations pour leurs élèves.*

*Les enseignants sont de véritables professionnels de l'Éducation. Ils n'ont pas attendu ces dernières directives pour poser un regard diagnostique sur les compétences et les acquis des élèves dont ils ont la charge.*

*Nous considérons également que les remontées nationales de tous les résultats portent en germe le risque de transformer ces évaluations, présentées comme des aides à l'enseignement, en outils pour instaurer un pilotage « par les résultats » et mesurer la « plus-value » supposée de telle ou telle école. Nous vous demandons de prévenir tous risques de confusion entre des évaluations diagnostiques, à destination des élèves et des enseignants, et des évaluations nationales pour piloter le système. Rappelons d'ailleurs que tout protocole ainsi généralisé perd son caractère « scientifique » par des résultats qui dépendent largement des conditions de passation variables d'une classe à l'autre.*

*Le protocole 2018 nécessite une saisie directe des réponses des élèves par les professeurs des écoles alors que celle-ci est automatisée dans le second degré. Cela constitue un travail supplémentaire pour lequel du temps est nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir accorder une compensation horaire aux enseignants concernés, soit sur le volant des animations pédagogiques soit sur celui des APC.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**